

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX JUILLET,

à 12h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Antoine MASSON.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances - Dons d'une citoyenne Angevine d'une part et de la Maison Familiale Rurale Le Cèdre d'autre part – Acceptation.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Madame Pierrette SALE a souhaité faire un don au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers. Elle a remis un chèque de 100 € le 25 février 2020.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Angers collabore avec l'association Maison Familiale Rurale (MFR) Le Cèdre, organisme de formation, depuis plus de vingt ans. Le CCAS accueille chaque année quinze stagiaires. Trois bénévoles du CCAS soutiennent également l'élaboration des rapports de stage des étudiants.

Dans le cadre d'un soutien des actions de prévention en direction des publics seniors les plus fragiles, l'association MFR Le Cèdre souhaite verser un don de 2 000 € au CCAS de la Ville d'Angers.

Conformément aux articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'acceptation des dons relève des attributions du Président du CCAS en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par délibération du Conseil d'administration.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité :

- le don de 100 € de Madame Pierrette SALE,
- le don de 2 000 € de l'association MFR Le Cèdre,

ceux-ci n'étant grevés ni de conditions, ni de charges.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée

